



ENSEMBLE A SERS

BULLETIN D'INFORMATION COMMUNAL

Edito

NOVEMBRE 2019

SOMMAIRE :

Page 1
Edito

Pages 2 à 5
Synthèses, délibérations et extraits des conseils municipaux

Pages 5 à 9 :
Infos municipales

Page 10
LesSersois entrepreneurs

Page 11
Des nounous agréés

Page 12 à 15
Vie des associations

Page 16
Vie communale

Responsable de Publication

M. Roland VEAUX

Commission de rédaction

Mme Christiane DUTEIL
M. Jean-Bernard FERNANDEZ
M. Loïc LAFON
M. Patrick MAGNON
M. Patrick ANDRIEUX

Horaires d'ouverture de la MAIRIE

LUNDI }
MARDI } 9h00 à 13h00
MERCREDI }
VENDREDI }
JEUDI } 13h30 à 17h30

MAIRIE DE SERS 16410
Tél. : 05.45.24.91.10
Fax : 05.45.24.03.32

Courriel :
mairie.sers16@wanadoo.fr

Bulletin imprimé par nos soins
Dépôt légal N° 40/ 2002-LI

Numéro 16/ Novembre 2019
« Ensemble à Sers »

Commerces : enfin,

Sauf imprévu la boucherie-charcuterie ouvrira en Mars.

En effet, un jeune, Monsieur MARTINET possédant toutes les qualifications a répondu aux propositions de la commune.

Aidé par la Chambre des Métiers et tout particulièrement par notre Conseiller Municipal Patrick MAGNON, il est venu à plusieurs reprises visiter les locaux afin de les adapter à ses besoins.

La boucherie charcuterie sera ouverte à des heures étendues sachant que Monsieur MARTINET embauchera une personne (sa maman) pour l'épauler.

Je croise les doigts pour que ce projet se concrétise sachant que nous avons eu ces derniers temps une proposition qui n'a pas abouti par manque de sérieux du candidat.

Bar-journaux :

Les locaux du bar fermé depuis l'an dernier sont à vendre. La commune par la convention passée avec le Grand Angoulême et l'Etablissement Public Foncier de la Nouvelle Aquitaine fera jouer son droit de préemption.

La commune disposant d'une licence IV achetée à Pascal LAFORGE lors de la fermeture de son bar restaurant pourrait donc proposer à des candidats cet établissement qui pourrait ainsi revivre.

A défaut si cette piste ne pouvait se concrétiser, la commune pourrait adapter un bâtiment communal (Uramel) à cette vocation.

Pour ces deux opérations, Grand Angoulême, la Région, les fonds Européens, l'Etat sont à nos côtés pour faire revivre notre centre—bourg.

A suivre donc.

Votre Maire, Roland VEAUX

**Le secrétariat de la Mairie sera fermé du 23 au 31 Décembre.
Une permanence sera assurée le lundis 23 et 30 Décembre
de 9h00 à 12h00.**

En cas d'urgence, s'adresser à un élu.

Synthèses, délibérations et extraits des conseils municipaux

Séances
du
4 Juin
9 Juillet
Et
17 Septembre
2019

Subventions 2019 :

Monsieur FERNANDEZ présente les demandes de subventions reçues. :

Après discussions il est décidé d'accorder, à l'unanimité des présents, les subventions suivantes :

Associations	Montant accordé
Sers en fête	300 + 100 (participation repas de rue)
Court Echel	300
Association Parents élèves ensemble pour nos enfants	300
Coopérative scolaire	200
ASLVE Sentiers Préhistoire	500
Foot Garat Sers Vouzan	300
CAUE	81
Prévention routière	50
Amicale des donateurs de sang	100
Banque Alimentaire	100
Hôpital pour les enfants	100
Restaurants du cœur	100

N'ont pas pris part au vote les membres du Conseil Municipal ayant des responsabilités dans une association subventionnée.

Modification des statuts du SIVOS :

Madame VAUZELLE, Présidente du SIVOS SERS VOUZAN présente les nouveaux statuts du SIVOS.

Après discussions les membres du Conseil Municipal approuvent les nouveaux statuts qui entreront en vigueur le 1^{er} Septembre 2019.

RLPI :

La communauté d'agglomération de GrandAngoulême a engagé l'élaboration de son Règlement Local Publicité intercommunal.

Le règlement local de publicité (RLP) est un document qui adapte, sur un territoire donné, les règles fixées par le code de l'environnement en matière d'installation de publicités, enseignes et pré-enseignes, afin de mieux les intégrer au paysage.

GrandAngoulême mène une politique volontariste en matière de transition énergétique et de protection de l'environnement :

- La charte paysagère du SCoT,
- La démarche Territoire à énergie positive,
- Le PLUi avec la préservation et la valorisation des cônes de vue,
- Le schéma directeur du commerce et de l'artisanat de proximité.

Ainsi, le RLPI devra s'inscrire en cohérence avec ces documents.

L'élaboration du RLPI est nécessaire pour palier la caducité à venir des 4 RLP communaux existants (fixée par la loi Grenelle II au 13 juillet 2020) et d'assurer une cohérence de traitement, à l'échelle des 38 communes, entre des lieux présentant les mêmes réalités physiques.

La procédure d'élaboration du RLPI étant identique à celle d'un plan local d'urbanisme, la délibération en date du 28 juin 2018 a prescrit les objectifs du futur règlement local et les modalités de concertation mises en œuvre tout au long de la procédure.

Conventions avec le département :

Monsieur DOBY, 1^{er} Adjoint présente les conventions reçues du département de la Charente relatives à l'aménagement et à l'entretien d'équipements de voirie sur le domaine public départemental.

Ces conventions concernent les RD 25, RD 108 et et RD 73.

Après discussions, les membres du Conseil Municipal autorisent Monsieur le Maire à signer les différentes conventions.

Synthèses, délibérations et extraits des conseils municipaux

Bail boucherie :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la candidature d'un boucher pour reprendre le local « Au panier sersois ».

Après discussions les membres du Conseil Municipal :

- souhaitent que le candidat donne un projet de son installation. Par conséquent il lui sera demandé de se rapprocher de la Chambre des Métiers afin d'établir un prévisionnel ...
- autorisent Monsieur le Maire ou un adjoint à signer un bail précaire d'un an. Le bail sera établi par Maître Benoit Mesnard, Notaire à Villebois Lavalette
- fixent le montant du loyer du local à 500€ (loyer révisable chaque année)

Motion :

Monsieur le Maire rappelle la situation et les agissements d'un administré.

Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de prendre une motion afin de :

- condamner les propos diffamatoires de l'administré
- soutenir Monsieur le Maire
- solliciter une suite au dépôt de plainte

Tarifs périscolaires :

Après présentation des tarifs des années précédentes et discussions, il est décidé à l'unanimité de maintenir les tarifs pour l'année scolaire 2019/2020 comme suit:

Repas Cantine :

Prix du repas enfant : 2.50€

Prix du repas adulte : 4.50€

Bus scolaire :

1^{er} enfant : 7.00€

2^{ème} enfant : 5.00€

3^{ème} enfant : 4.00€

Création poste adjoint technique territorial :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu du départ d'un agent des services techniques de la collectivité, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :

- créer un poste d'adjoint technique territorial à temps complet à compter du 8 Juillet 2019.
- de modifier le tableau des emplois
- d'inscrire au budget les crédits correspondants

Aide à la personne et au secrétariat de la mairie :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal d'un rendez-vous avec une personne en auto-entreprise qui propose ses services pour aider la population au niveau de leurs démarches informatiques.

Monsieur le Maire informe également les membres du Conseil Municipal que cette personne est en capacité d'intervenir au secrétariat de la Mairie pour effectuer certaines tâches administratives.

Après discussions, il est décidé à l'unanimité de faire appel à cette personne afin :

- de mettre en place une permanence mensuelle d'aide aux administrés
- d'obtenir une aide au secrétariat de la Mairie (mandatement de factures, rédaction de courriers...)

Action sociale à la faveur du personnel :

Comme chaque année, Monsieur le Maire propose de renouveler l'achat de chèques vacances en faveur du personnel de la commune. Monsieur le Maire propose d'acheter les chèques vacances pour une valeur de 900€.

Accord unanime.

Monsieur le Maire sera chargé de la répartition entre les différents agents.

Contributions cotisations des syndicats :

Le compte 65548 sert pour le paiement des cotisations aux syndicats. Les crédits de cet article sont réputés spécialisés.

Par conséquent il convient de prendre une délibération d'attribution pour mandater les cotisations suivantes

SIVOS SERS VOUZAN : 69 981.88€

Sdeg16 : 2 809.20€

ATD16 : 1085€

Synthèses, délibérations et extraits des conseils municipaux

Chemins de randonnée :

Monsieur DOBY, Adjoint informe les membres du Conseil Municipal quant à la nécessité d'effectuer une consultation pour l'entretien des chemins de randonnée car la compétence est désormais communale.

Il est précisé que GrandAngoulême va reverser à la commune par le biais de la CLECT, la somme de 1974.84€ pour le financement de cette dépense.

Après discussions, les membres du Conseil Municipal acceptent cette consultation et autorisent Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

DDT : transaction pénale :

Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier de la DDT reçu en Mairie.

Les faits reprochés à la commune est le fauchage d'une espèce protégée durant l'été 2018.

Par conséquent une transaction pénale est proposée à savoir une amende de 1500€ ainsi que la mise en place de mesures pour la remise en état et la protection de la zone concernée.

Les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité la proposition et un courrier sera rédigé en ce sens.

Renouvellement contrat CUI :

Le contrat de Michelle VALEZY, responsable de l'agence postale communale, arrive à échéance au 31 Juillet 2019.

Suite à un échange avec Pole emploi, le CUI va pouvoir être renouvelé pour une année.

Par conséquent, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de renouveler le contrat de Madame VALEZY Michelle à raison de 20h par semaine pour une durée d'un an à compter du 1er Août 2019.

Subvention lire et faire lire :

Monsieur le Maire fait lecture d'une demande de soutien financier reçue en Mairie.

Après discussions, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, d'accorder la somme de 50€.

Achat de parcelles:

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal d'échanges avec Madame LASSOUTIERE propriétaire de parcelles sur la commune.

Après discussions, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'acheter les parcelles cadastrées B963 et B965 situées Au Chaufour. Le prix de vente est fixé à 400€. Ces parcelles permettraient l'installation d'une station de relevage des eaux usées. L'acte de vente sera réalisé par la Mairie de SERS sous forme d'acte administratif.

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le prix de vente et les modalités fixées ci-dessus et autorisent Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

CLECT : Commission d'Evaluation des Charges Transférées

Messieurs VEAUX et MICHEL présentent le rapport de la CLECT. Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'approuver le rapport de la CLECT présenté.

ATD 16 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et compte tenu de l'intérêt de la collectivité pour une telle structure :

DECIDE de souscrire aux missions optionnelles de l'ATD16 à compter du 01/01/2019 :

- « **Assistance sur logiciels et accès à la centrale d'achat logiciels** » [finances, paie / RH, gestion des administrés...] incluant notamment :
 - l'accès à la centrale d'achat de logiciels
 - l'assistance des utilisateurs à l'exploitation des logiciels
 - la formation aux logiciels
 - la télémaintenance
 - la participation aux clubs utilisateurs
 - l'envoi de documentations et de listes de diffusion
- « **Appui à la signature électronique** », incluant notamment :
 - l'accès à la centrale d'achat de certificats électroniques,
 - l'assistance des utilisateurs à l'utilisation des certificats,

Synthèses, délibérations et extraits des conseils municipaux

PRECISE que ces missions optionnelles seront exercées selon les dispositions et conditions énoncées dans les statuts et le règlement intérieur de l'ATD16, prévoyant un délai de préavis de deux années civiles pleines,

APPROUVE le barème prévisionnel de la cotisation annuelle optionnelle correspondante.

Assurance groupe du personnel agents CNRACL :

Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente relatif au maintien ou à la résiliation du contrat groupe des agents CNRACL.

A compter du 1^{er} Janvier 2020, une franchise de 15% des indemnités journalières sera mise en place. Le taux des cotisations quant à lui restera fixe.

La commune peut si elle le désire résilier ou conserver le contrat groupe.

Après discussions, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de conserver le contrat groupe agents CNRACL.

Protection fonctionnelle:

Monsieur le Maire rappelle qu'il a été contraint de déposer plainte à l'encontre d'un administré pour diffamation et affichage illégal.

La Procureur de la République a donné suite à cette plainte. L'affaire sera jugée le 8 Octobre au Tribunal de Grande Instance d'Angoulême.

A cet effet, Monsieur le Maire sollicite la protection fonctionnelle de la commune.

Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité :

- d'accorder la protection fonctionnelle à Monsieur le maire.
- de prendre en charge l'ensemble des frais nécessités par la défense du maire au titre de sa constitution de partie civile.

Convention de stockage :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal d'une demande d'un habitant, Monsieur LAFOND Michael relative au stockage de déchets végétaux.

Après discussions, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité, de donner l'autorisation à Monsieur LAFOND de stocker des végétaux au niveau de la plateforme des agents communaux.

Une convention sera signée et cette autorisation sera accordée à titre temporaire (6 mois).

Exonération de loyer :

Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier de Monsieur TESSON Nicolas (5070 Design) locataire du bâtiment Uramel.

Monsieur TESSON sollicite une exonération des loyers des mois de Juin Juillet et Août car la signature de l'acte de vente entre la commune et Monsieur TESSON a été retardée.

Après discussions, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, d'accorder une exonération de 1 mois de loyer à Monsieur TESSON.

Personnel

Benjamin MAUBRUN rejoint notre commune comme employé municipal. Il remplace Monsieur TRUFLANDIER démissionnaire de la Fonction Publique Territoriale pour se consacrer à d'autres activités.

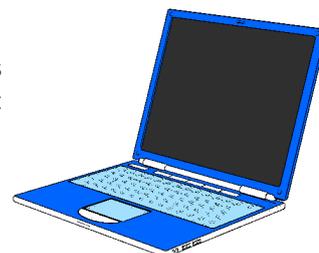
Benjamin MAUBRUN est habilité à travailler avec le tracteur .

Internet et vous

Afin d'aider nos concitoyens qui n'ont pas accès à internet la commune propose des rendez-vous en Mairie afin de les aider à effectuer certaines démarches qui nécessitent l'informatique.

Pour cela prendre rendez-vous en Mairie. Madame Céline BACON vous contactera pour concrétiser votre demande.

Par ailleurs la fibre optique avance et certaines parties de la commune seront équipées dans les mois prochains. Pour en savoir plus aller sur le site Charente Numérique.



TERRA AVENTURA

Pourquoi tant de monde place du BRIDOU (En bas de la descente de Sers, direction Planche-Meunier, à gauche, juste après le carrefour de Roche) ? C'est à cause de « Terra aventura », le site de géocaching de Nouvelle Aquitaine, qui a mis là son point de départ !

En fait, il s'agit d'une chasse-au-trésor, pour laquelle vous devez être équipés d'un GPS (smartphone ou GPS de randonnée) et être inscrits gratuitement sur le site « terra aventura nouvelle aquitaine ». Les "trésors" sont des badges placés dans de grosses gourdes, cachées par d'autres géo cacheurs à des coordonnées spécifiques de géo positionnement par satellite, que vous devez rejoindre. Il existe plusieurs niveaux de difficultés, d'énigmes, de terrains à traverser. Celui de Sers est très suivi : des centaines de chercheurs de trésor sillonnent nos chemins de randonnées en quête du saint Graal, ce qui les amène à la découverte de notre belle campagne et de nos différents sites historiques et préhistoriques. Attention ! Contrairement à une chasse-au-trésor classique, les gourdes doivent rester sur place et vous ne devez prélever qu'un seul badge appelé Poi'z et replacer la gourde dans sa cachette. Chaque géo-cache contient au moins un petit carnet qui vous permet de laisser une trace de votre passage. L'objectif est la balade et la découverte, parfois le sport ou le challenge, et c'est toujours un bon prétexte pour sortir s'aérer au quotidien, en solo, en famille, entre amis. Vous pouvez envoyer les photos, prises lors de la balade, sur le site de Terra Aventura.

Ne pas confondre avec le site «Géocaching » tout court, mondialement connu, qui avait déjà enregistré plus de 3 millions de personnes en 2017, dans plus de 180 pays, avec ses 287 891 caches existantes en France, au 03 Juin 2019. Mais, contrairement à Terra Aventura qui a déjà 400 caches en France et est entièrement gratuit, si on veut télécharger des cartes à consulter hors ligne, on doit payer 6,35€ par mois ou 31,82€ par an sur Géocaching Premium.

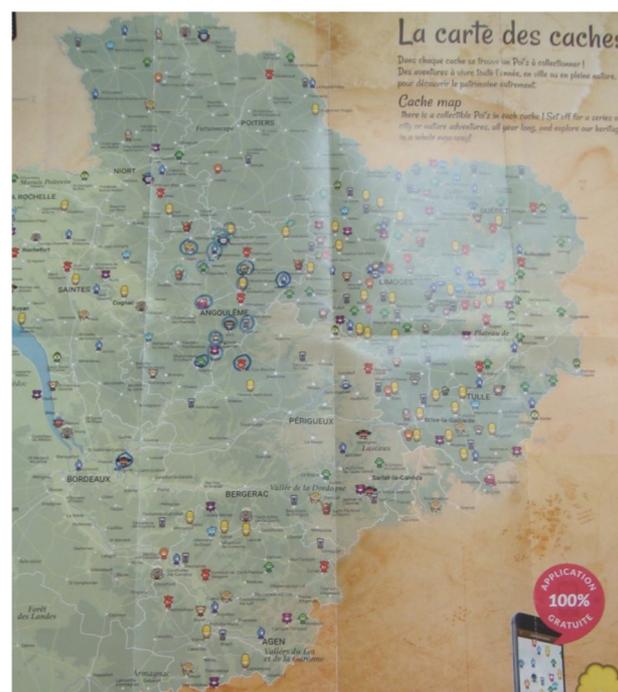
De plus, les offices de tourisme de Nouvelle Aquitaine te donnent gratuitement la carte de France avec les 400 points de départ dont celui de Sers, carte sur laquelle tu peux agraffer tous tes Poi'z.

Et si tu ramasses les détritrus et que tu les rapportes à l'office de tourisme, tu gagnes un badge supplémentaire, à savoir le Poi'z « zécoco ».

Quand tu as téléchargé le logiciel « terra aventura géocaching nouvelle aquitaine », tu choisis le circuit et ton écran te montre deux drapeaux, celui du point de départ et celui du point d'arrivée à la première étape du circuit, là où on te posera une première question ; à Sers : « Quel batracien peuple cette mare ? ». On peut lire également des dialogues marrants : « Mais qu'est-ce que c'est que tout ce monde ? Je n'ai pourtant pas mis ma grotte sur Airbnb ! », ainsi qu'une indication pour continuer le parcours : « Tourner à gauche, puis à gauche pour arriver au prochain point, c'est-à-dire à la question suivante ». Et ainsi de suite... jusqu'au trésor : Le Poi'z.

Et des Poi'z, il y en a de plusieurs sortes, certains très rares, se trouvant à des centaines de kilomètres de Sers. Comme ce jeu est passionnant, ils sont des milliers, désormais, à prendre la voiture, sillonnant les routes de campagne, pour aller marcher à mille lieues d'ici, juste pour aller découvrir le nouveau Poi'z qui n'est pas encore agrafé sur leur carte, afin de l'ajouter à leur collection.

Patrick ANDRIEUX



L'ancien bourg de Sers, Thérèse s'en souvient

Quand nos anciens nous parlent d'autrefois, il est bon de le noter aussitôt pour s'en souvenir, sinon, plus tard, on regrette.

Thérèse se souvient des nombreux commerces de notre bourg de Sers de jadis. A l'époque, il y avait la vie dans les villages, la foire du 26 à Sers emplissait tout le bourg de bétail et volailles, de marchands en tout genre, la frairie du troisième dimanche de septembre était un moment de joie et convivialité. « Et les commerces de la commune donnaient du travail à tout le monde. A l'époque, on gardait le même emploi toute sa vie : Emile est resté 42 ans à la Laiterie. A Sers, on comptait 7 cafés, 2 bouchers, 1 notaire, 1 sabotier, 1 bourrelier, 2 maréchaux, 2 couturières, 1 cordonnier, 1 restaurant, 2 épiceries, 1 coiffeur ».

En entrant par le giratoire qui bien entendu n'existait pas à l'époque, sur la place, face à l'actuel salon de coiffure, Mr Brouillet était maréchal et ferrait les chevaux. Un peu plus loin sur la droite, là où vivent Dominique et Jean-Pierre, Mme Lenezet tenait son bar, café-épicerie. Juste en face, un peu avant chez Guy Faucouange, dans la grande maison à gauche qui donne sur la rue du Champ de Foire qui descend vers l'école et le terrain de pétanque, un bar-restaurant était tenu par Margueritte Coudert, gd-mère de Guy. En continuant dans la rue Montalembert, on avait, à gauche, à la place du Préhisto-Sers, une minoterie devenue plus tard une usine d'aliment du bétail, puis, dans la maison de Jean-Luc Michel, un bar et un coiffeur (le coiffeur Raymond Jouannet et le bar tenu par sa mère). Juste en face, un notaire dans l'immeuble de logements actuels Doucinet. Plus loin, le bar-café restaurant « le commerce » et en face dans la maison juste rénovée, au coin du parking de ce bar, un sabotier. Plus loin la boulangerie Ménard qui est toujours là (avec la famille Erre) et en face le café du centre de Mr Parenteau puis de Mme Lassourd reconstruit en logements Logelia et en boucherie. Un peu plus loin à droite, un cordonnier Mr Chauvet, père de Mme Lanterne. Puis à la place du bar « le sersois », un hôtel-café-bar-tabac-épicerie « chez Colette ». Juste en face, là où sont la bibliothèque et le local de l'UP, les instituteurs vivaient sur place et étaient complètement intégrés à la vie du village. Juste après, à l'étage, l'ancienne mairie transformée depuis en logement locatif (où Thérèse s'est mariée à Emile). Un peu plus loin sur la droite, on avait un second maréchal-ferrant Mr Perot, avec sa femme qui était couturière, et une boucherie et un café tenus par Mr Virouleau, au fond de la cour, puis Mr Besse a fini par construire son logement contre la belle maison d'Agnes De Gigou et par installer des pompes à essence le long de la rue, à la place du cerisier actuel. (pendant la guerre les allemands avaient auparavant réquisitionné cette belle maison pour en faire leur Kommandantur). Le corbillard était garé d'abord à côté du garde champêtre Eli Pouannet (maison de Mme Bernard), puis plus tard à la place de l'actuelle cuisine de salle des fêtes. Juste en face, du côté gauche de la rue, une seconde boulangerie tenue par Mr Alusson (bien, bien avant Mr Bonnin) et, juste après le portail, un second boucher à la place de Mr Chamoulaud : Saimrame qui tenait également un café juste à côté (là où, plus tard, Mr Chamoulaud préparait ses fameux pâtés). Dans le château de Sers, près de l'église, le docteur Hériard veillait même aux accouchements. Plus bas, à la sortie de Sers en allant vers Angoulême, sur le côté gauche, Mr Jourde a fait construire un garage de mécanique générale avec d'autres pompes à essence. Sur la route du Moulin-à-vent, sur la gauche la menuiserie de René Veaux fabriquait tout, depuis les placards, lits et armoires, jusqu'aux charpentes et cercueils (et même l'actuel chalet de l'étang Dudo). Dans la vallée, la laiterie de Sers-Dignac fabriquait divers beurres et fromages (camembert, fromages blancs, type port-salut etc.), les tuileries Niollet et Cherloneix cuisaient leurs briques et tuiles, les anciennes carrières de pierre, transformées en salles de cultures de champignons de Paris, procuraient du boulot y compris aux étudiants pendant les vacances.



Projet d'aménagement du champ de foire



La mairie avait organisé le 14 octobre dernier une réunion afin d'informer les utilisateurs actuels et futurs des espaces jeux sur le projet d'aménagement du champ de foire. Etaient présents, outre le maire et 6 élus du conseil municipal, plusieurs assistantes maternelles, les associations de pétanque, de gymnastique hommes et femmes, de Parents d'élèves ainsi que la directrice de l'école de SERS. Après information sur les objectifs du projet et les premières pistes de travail, la concertation a donné lieu à de riches échanges qui permettront à la réalisation future de répondre au mieux aux aspirations de chacun. La volonté municipale est en effet de réaménager et équiper ce lieu pour des loisirs multi activité, dans un esprit ludique et convivial pour les habitants de la commune et les visiteurs, de tous âges...affaire à suivre...

Réunion des Associations

Le 21 octobre dernier sur invitation de l'adjoint M FERNANDEZ Jean Bernard en charge de la vie associative de notre commune et en présence de M VEAUX

Roland notre maire, s'est tenue la réunion des associations de SERS.

M le maire en ouverture de la réunion après avoir remercié les participants s'est félicité de la richesse de notre vie associative et a renouvelé l'importance que lui-même et son conseil portent à la vie associative.

La réunion s'est poursuivie avec la présentation par chaque participant de leur association leur bilan, projet, calendrier et pour certains leurs remerciements au

maire pour son implication à résoudre les problèmes rencontrés au cours de l'année écoulée.

C'est lors des demandes de prêt de la salle des fêtes que chacun a pu vérifier la richesse de notre vie associative et des difficultés qui en découlent mais toujours avec compréhension? ce dont s'est félicité MFernandez avant de remercier chacun de leur participation et de les inviter à clore cette réunion par le pot de l'amitié.



FERNANDEZ Jean Bernard.

Villages de SERS

Nous allons commencer par le plus jeune d'entre eux le lotissement "les Hauts de Fontenelle".

C'est sur les terrains de l'entreprise LEONARD provenant du projet du plan d'eau conçu à l'époque par deux entreprises Léonard d'une part et Robin de l'autre.

Ce projet n'ayant pas pu voir le jour, l'entreprise Léonard avec la municipalité de l'époque et son maire Guy PETIT décidèrent de sa création.

En 1989 les premières maisons sortirent de terre, dans un contexte devenu moins favorable et en outre avec une municipalité nouvelle pas très favorable au développement de ce lotissement. Il fallut quelques années avec une construction pratiquement nulle d'une ou deux maisons par an pour que ce projet devienne une réalité et le projet de trois nouveaux lots doit bientôt venir se rajouter.

Aujourd'hui 23 lots tous construits participent pleinement à la vie de notre commune ,école, commerces etc et deux de ses habitants font partie du conseil municipal. La vie s'y déroule agréablement au milieu des bois ,des oiseaux et avec la visite surprise des animaux de la forêt chevreuils et sangliers.

Jean Bernard FERNANDEZ

Bien vivre ensemble

Entretien des haies et élagage :

Les plantations, haies, arbres, branches, racines, etc...ne doivent pas gêner la circulation notamment le passage du camion collecteur des ordures ménagères, gêner la visibilité des panneaux, envahir les trottoirs et les chemins ruraux. Pour de bonnes relations de voisinage, il est également nécessaire de faire les élagages entre riverains. La réglementation en vigueur est une taille de 2 mètres en hauteur et rabattue à la limite de propriété.

Bruits de voisinage : (arrêté 2009-297 du 28/04/2009)

> Les travaux momentanés de rénovation, de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de porter atteinte à la tranquillité du voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que les tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, bétonnières ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- de 8 heures 30 à 12 heures et de 14 heures 30 à 19 heures 30 du lundi au vendredi,
- de 9 heures à 12 heures et de 15 heures à 19 heures le samedi,
- de 10 heures à 12 heures le dimanche et les jours fériés.

> Les détenteurs d'animaux domestiques et les propriétaires d'élevage sont tenus de prendre toutes les mesures propres à éviter de porter atteinte à la tranquillité du voisinage.

Les cris des animaux ne doivent pas, par leur durée, leur répétition ou leur intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage. Pour les animaux d'élevage, les dispositions de l'article 2.II s'appliquent.

Les conditions de détention des animaux et la localisation de leur lieu d'attache ou d'évolution doivent être adaptées en conséquence.



Divagation des chiens

Le Maire pourra prendre un arrêté interdisant la divagation des chiens avec toutes conséquences qui en découlent.



Les Sersois entrepreneurs

Jérôme Lucas, un artisan artiste à votre service !

Jérôme Lucas habite n° 288 route du Moulin-à-Vent depuis 2008.

Il passe les CAP, BEP et BAC-PRO de menuiserie, agencement, bois et matériaux en 1994. D'abord intérimaire, il travaille un peu partout mais sans cesse, à Jardiland, dans des papèteries de Mouthiers-sur-Boème et La Couronne, et même dans des serres à Mouthiers. Il devient ensuite marionnettiste de 1996 à 2007, puis il passe son CAP d'installateur sanitaire en 2008 et, en 2009, il est embauché comme menuisier-poseur au Queroy et s'y perfectionne pendant 10 ans. Il vient de s'installer à son compte en Mars 2019 comme menuisier-poseur, sans atelier, pour poser, changer, réparer vos portes et fenêtres, cuisine, porte de garage, portail, etc... en bois, alu ou pvc, et il viendra chez vous dans son camion-atelier, un Ford gris avec sa pub verte sur fond noir, facile à repérer. Pour le contacter, appelez le 06 43 33 17 47 ou faites un message à j.lucaslamenuise@yahoo.fr



Patrick ANDRIEUX

Pascal Mariot

Pascal Mariot habite Sers depuis 1997. Ceinture noire de Judo, très impliqué dans le club sersois de 1998 à 2005, il a même été sélectionné pour les championnats de France qui se sont déroulés à Paris en 2004. Ses deux fils, eux-mêmes judoka et ceinture noire, ont fait leur scolarité à Sers-Vouzan puis à Villebois. Il est, avant tout, salarié imprimeur depuis 32 ans, assurant la cadence difficile des 3 X 8. Mais, depuis 2008, il est aussi autoentrepreneur animateur de soirées, anniversaires, mariages, baptêmes, repas privés, karaokés et sans doute l'avez-vous déjà croisé dans son Kangoo aux couleurs de son entreprise « A FLAS IN THE NIGHT » un éclair dans la nuit. Il a longtemps animé des campings sur la côte, faisant l'aller-retour pour reprendre le boulot dans la foulée, à peine reposé. Il préfère désormais rester dans notre petit village tranquille et dans les communes alentours pour animer vos fêtes, chez vous si vous bénéficiez de l'espace suffisant, ou dans une salle des fêtes, car il est tout disposé à vous y apporter ses « éclairs dans la nuit » ou durant l'après-midi. Pour le joindre Tel : 06 13 12 76 39.



Patrick ANDRIEUX

Les nounous agréées : suite

Jessica LUCAS

Jessica Lucas habite route du Moulin-à-Vent depuis 2014 où elle vient de s'installer assistante maternelle après avoir obtenu son diplôme le 7 Mai dernier.

Une étoile filante : Sedanaise de naissance (08), après une école d'aide-soignante à Fréjus dans le Var (2003-2004) elle intègre le service « long séjour » de l'hôpital de Girac mais suit les mutations de son ex-mari et se retrouve en 2009 en Polynésie française où elle est infirmière scolaire pour les internes puis se rapproche de sa sœur en Alsace en 2011 et finit sa course, à Sers, en 2014.

Elle est musicienne dans l'âme, suit les concerts, du classique au hard-Rock, en passant par des comptines pour enfants, gratouille la guitare, prend le temps de faire du yoga à Sers et à Dignac et de belles balades en forêt. Elle affectionne le bricolage, les travaux manuels et la préparation de pâtisseries si chères aux enfants.



Elle a 4 enfants et Jérôme, son conjoint, en a 3 plus grands de son côté, elle accueille, désormais, d'autres enfants dans la journée et vous propose de la contacter au : 07 60 90 38 80 ou bien par messagerie à : jessibh@yahoo.fr

Patrick ANDRIEUX

Vie des associations

L'Association Pétanque Club de Sers est heureuse de féliciter son équipe féminine pour sa brillante 3ème place obtenue en Coupe de Charente Féminine.

Après avoir disputé et remporté plusieurs rencontres depuis le mois de Mars, ce dimanche 8 Septembre, se sont affrontés, en phase finale, les clubs de Angoulême Saint- Cybard, Moulidars, Ruffec et Sers.

Les demi-finales, jouées le matin, ont vu les clubs de Moulidars et Sers s'incliner. L'après-midi, ces deux clubs se sont affrontés. Après des parties âprement disputées, les sersoises ont gagné une troisième place bien méritée dans ce championnat. Le titre de championne revenant au club d'Angoulême Saint-Cybard.

Un grand bravo à Nancy RAMPNOUX, Catherine PEZAT, Guiliane LUCQUAUD et Laurence RAMPNOUX.

Fort de 25 années d'existence, le Club de Pétanque de SERS accueille et recrute toutes personnes intéressées par ce sport convivial, de 6 à 99 ans.

Contact : Mme Laurence RAMPNOUX - 06 16 66 90 19—Mme Guiliane LUCQUAUD - 06 25 17 01 23



VOS CLUBS DE GYM A SERS

ENVIE DE FAIRE UN PEU DE SPORT, ENVIE DE GARDER LA FORME DANS LA DETENTE ET LA BONNE HUMEUR, N'HESITEZ PLUS... REJOIGNEZ NOUS...

POUR VOUS MESDAMES :

LE MERCREDI SOIR DE 20H. A 21H.30 A LA SALLE DES FETES (derrière la Mairie)

AU PROGRAMME : CARDIO - RENFORCEMENT MUSCULAIRE – ABDOS – FESSIERS – STRETCHING – RELAXATION – (prévoir un tapis de sol et des chaussures de fitness)

Pour tout renseignement : Cathy LAMARQUE : 09 83 84 57 74—Christiane HAUTHIER : 06 02 30 59 51

POUR VOUS MESSIEURS :

LE JEUDI SOIR DE 20H.15 à 21H.30 - SALLE DE SPORT DE L'ECOLE (en face de la boulangerie) – (pas de chaussures car utilisation du tapis de judo)

AU PROGRAMME : RENFORCEMENT MUSCULAIRE - ABDOS - ETIREMENTS- RELAXATION

Pour tout renseignement : Alain LAMARQUE : 09 83 84 57 74

Et pour faire un essai, nous vous offrons les 2 premières séances. Alors à très bientôt !....

Vie des associations



Court Echel

Encore une belle réussite pour notre deuxième repas champêtre du 25 août. Une bonne vingtaine de personnes en plus par rapport à l'an dernier. Il y avait des nouveaux, c'est super et ceux qui étaient déjà venus (preuve que la journée leur avait plu). Malgré la chaleur et un léger "couac" pour le jambon qui s'est fait un peu attendre après les entrées, chacun, chacune a apprécié ce dimanche de convivialité. Repas et parties de boules dans la bonne humeur et la convivialité.... Les fous rires des uns et des autres, ça fait du bien de voir autant de sourires. Un grand merci à la Commune, à Part'âge, à la Chasse et à Super U de Villebois Lavalette. Mille mercis à vous tous et on espère vous revoir l'année prochaine tous aussi nombreux. Un grand merci également aux bénévoles de l'association qui se donnent à fond pour vous satisfaire.



« La vie des associations »

« SERS, une commune qui bouge »

Concert Katrafay du 15 juin. Encore une belle réussite pour ce concert de reggae. Pas moins de 100 personnes sont venues et même revenues écouter et danser sur les musiques du grand ambassadeur : Bob Marley. L'ambiance était assurée.



JUDO

Valechel judo a rouvert ses portes depuis début septembre. A l'heure où sont publiées ces lignes, Sonia et son équipe ont déjà bien travaillé. Les premières animations s'annoncent fin octobre. Mais il est toujours temps de venir essayer. Nous accueillons les enfants à partir de 4 ans. 2 cours adultes, un cours self défense, deux cours taïso sont aussi à votre disposition. Vous trouverez tous les renseignements sur notre site internet valechel judo.fr, toutes les photos sur notre page Facebook.



APE Ensemble à Sers

" C'est la Rentrée pour l'APE !!!Après un repos estival bien mérité, toute l'équipe de l'APE Sers-Vouzan "Ensemble pour nos enfants" revient en pleine forme soutenue par tous les parents du RPI pour faire le plein de nouvelles idées afin d'aider nos deux écoles à financer leurs projets scolaires.

Petit clin d'oeil à notre fin d'année un peu bousculée par la météo : le bric à brac du Mois de Mai a du être annulé pour cause de mauvais temps et la fête de l'école chamboulée par la canicule! Nous en profitons pour remercier tout le monde pour leur réactivité de dernière minute qui a permis à cette fête d'avoir lieu : la bataille d'eau géante a su rafraichir petits et grands en attendant des températures plus supportables. Egalement merci à tous pour le rangement !!!

Pour cette nouvelle année scolaire, l'APE espère participer au marché de producteur de Vouzan chaque 2ème vendredi du mois et ainsi proposer différentes ventes au profit des écoles.

Comme chaque année, rendez-vous a été donné le 31 octobre pour animer les rues de Sers de créations terrifiantes....chers habitants Merci!!!!



Pour finir cette année 2019, la vente de Sapins reprendra du service avant les fêtes de Noël , n'hésitez pas à faire vos pré-réservations au 0616381729. Nous tenons à vous faire savoir que notre fournisseur est local, c'est en effet à Javerlhac que les sapins sont cultivés i vous êtes intéressés par notre association, venez la découvrir sur notre page Facebook.Au plaisir de vous croiser sur nos manifestations

Toute l'équipe de l'APE vous souhaite une bonne année scolaire !!!!"

Laure ANDRE, Présidente **APE Sers-Vouzan**
"Ensemble pour nos enfants"

Voilà maintenant une quinzaine années qu'existe notre groupement de jeunes de la vallée de l'échelle qui réunit le club de foot de la JS Garat/Sers/Vouzan, de l'ASPTT Dirac et la commune de Dignac.

Son but est de maintenir des équipes de jeunes, toutes catégories confondues dans nos petits clubs.

Il est composé de toutes les catégories d'âges, allant des U7 à U19 et compte une centaine de licenciés.

Aujourd'hui, ce groupement de jeunes est une réussite pour maintenir des équipes de jeunes et promouvoir, améliorer et développer la pratique du football.

Il est vrai qu'aujourd'hui, il est difficile de mobiliser les jeunes, de mobiliser des dirigeants et parents « bénévoles ». C'est une réalité que notre groupement essaie d'effacer en accueillant toutes les personnes qui souhaitent prendre du plaisir à jouer au football ou s'investir dans le projet du club.

Le groupement de jeunes, c'est aussi se retrouver à l'occasion de manifestations que nous organisons. En décembre, nous offrons une séance de cinéma au Mégarama ainsi qu'un goûter de Noël pour tous les licenciés. Nous organisons un déplacement à Bordeaux pour assister à un match de Ligue 1. En fin d'année, nous clôturons la saison avec un pique-nique géant où les familles sont conviées.

Nous essayons de garder une école de foot dans notre campagne.

Pour tous renseignements, contacter Philippe MENTION 06 30 38 37 78



La vie des associations



Etang Dudo

Le 02 juillet, nous avons terminé les ateliers mémoire dans la nature. La devise est le partage : entrées, pizzas, quiches, desserts et autres gourmandises étaient au menu à l'étang Dudo, où nous avons pique-niqué. Puis nous avons continué l'après-midi par des jeux de mémoire, pendant que d'autres jouaient à la pétanque ou la belote. Mais qu'est-ce qu'on était bien au bord de l'eau par cette journée caniculaire!

Christiane DUTEIL

« La vie des associations »

« SERS, une commune qui bouge »

bouge »

Autre journée caniculaire, ce jeudi 04 juillet que l'Association PART'ÂGE avait choisie pour clôturer la saison.

C'est à Meschers que nous avons décidé de passer la journée.

Partis de bonne heure le matin, nous étions 50 à prendre le bus.

Après une visite guidée dans les Grottes de Régulus, puis déjeuner au restaurant de la Forêt, nous avons pris le bateau pour une croisière dans l'estuaire de la Gironde.

Très belle journée que nous ne sommes pas prêts d'oublier.

Christiane DUTEIL



POULET BASQUAISE

Ce dimanche 17 novembre, ce n'étaient pas moins de 155 personnes qui sont venues déguster le désormais traditionnel « poulet basquaise », organisé par l'association PART'ÂGE.

Tout était bon, du velouté de potiron, au dessert, sans oublier le poulet et sa pipérade.

Sandra, notre chanteuse, a su, par la diversité de son répertoire, faire danser jeunes et moins jeunes.

Je tiens à remercier toutes les personnes qui nous ont donné de leur temps et toutes celles qui nous ont prêté des ustensiles de cuisine.

Tout cela ne serait pas possible sans les bénévoles. Encore un GRAND MERCI à VOUS.

Christiane DUTEIL



Sentiers / préhistoire

LE PREHISTO-SERS
Chronologie de la Préhistoire

ENTRÉE EXPO

Pour une visite commentée à tout moment sur Rendez-vous,
Appelez le 06 49 98 41 75 ou 05 45 24 92 91

Adultes: 4€
gratuit pour les enfants.

PREHISTO-SERS 588 rue Montalembert 16410 Sers

SERS SAMEDI 7 Décembre 2019

14h30 Bourg de SERS 588 rue Montalembert - Visite commentée du PREHISTO-SERS puis départ en voiture vers le ROC de SERS

Des plaquettes gravées depuis 23 000 ans

Romain PIGEAUD
Docteur en Préhistoire
chercheur associé UMR 6558
«CibaAis» du CNRS de Rennes
Centre de Recherches sur
les Arts et le Langage
(UMR 6558 EHES/CNRS)

17 h CONFÉRENCE
l'art solutréen des grottes de Saugés

3 € Adultes

SENTIERS-PREHISTOIRE Tél: 05 45 24 92 91 (en collaboration avec Université de Pays)
imprimé par nos soins - Ni pas, ni près sur le site public

SERS SAMEDI 11 Janvier 2020

14h30 SERS 588 rue Montalembert
Visite Commentée du PREHISTO-SERS
puis départ en voiture vers le ROC de SERS

17 h Conférence de
Claudine KARLIN

L'ETHNOARCHEOLOGIE pour quoi faire ?

3 € Adultes

«Des Magdaléniens de Pincevent aux nomades éleveurs de rennes de Sibérie»

SENTIERS-PREHISTOIRE Tél: 05 45 24 92 91 (en collaboration avec Université de Pays)

Des japonais à SERS

Le samedi 7 septembre, l'association Sentiers et préhistoire recevait des archéologues Japonais, spécialistes de l'art préhistorique. "J'ai profité de mon périple en France, pour aller au musée de St-Germain en Laye près de Paris où j'ai pu voir les sculptures mises au jour par le docteur Henri Martin au Roc de Sers, a confié Jannu Igarashi, maître de conférences à Tokio. Conduite en deux voitures par Patrick Lapeyre et par Patrick Andrieux, le président, l'équipe a visité le Roc, bien sûr, mais aussi la Chaire à Calvin et Montgaudier, d'autres sites charentais. Lors de la conférence, bien suivie comme à l'accoutumée, Jannu a d'abord précisé: "J'ai étudié l'art pariétal à Paris il y a 20 ans et j'avais alors visité plusieurs grottes du Périgord, montrant ainsi pourquoi elle pouvait s'exprimer en français, se chargeant de traduire auprès de son équipe. Elle a présenté les sites préhistoriques japonais, de l'arrivée de l'homme sur ces îles par deux voies, au Nord, à pieds, car cette partie du Japon à l'époque glaciaire était reliée au continent et au sud en embarcation, il y a 32 000 ans, s'attardant sur la période Jōmon (13 000 ans) avec ses poteries, les plus anciennes de l'humanité, et des statuettes particulièrement intéressantes. Quant aux deux conservateurs du musée d'Hokkaido, Hiroshi Ushiro et Takuya Suzuki, ils ont parlé des gravures rupestres datant de 2000 ans découvertes dans 2 grottes, représentant des figures humaines. Cette conférence a été organisée par Sentiers et Préhistoire en partenariat avec l'Université de Pays que préside Régis Héland. Ce dernier a insisté sur l'intérêt que représente ce type de rencontre: "On voit ainsi comment le Japon se fait connaître en France et comment il nous éclaire sur son histoire. Présents à la conférence, Geneviève Pinçon, directrice du Centre national de Préhistoire, service de l'État en charge notamment des grottes et abris ornés pour le ministère de la culture et de la communication, et Vincent Mistrot, conservateur du Musée d'Aquitaine. Jannu et 3 de ses accompagnateurs se sont rendus ensuite aux Eysies, les deux conservateurs regagnant Tokio directement via Paris.



Sud Ouest - Bernadette CHASSAIN

Repas du 13 Juillet

Sers en fête



Malgré la chaleur intense, et un grand week-end, une cinquantaine de sersois et des environs, s'est donnée rendez-vous pour le repas de rue organisé par SERS EN FÊTE. Cette année, nous avons voulu remettre « la sardinade » à l'honneur, et c'est avec gourmandise que tous ont pu apprécier les assiettes de sardines accompagnées de frites.

Merci à Dominique qui nous a fait danser jusque tard le soir.
Merci également aux bénévoles pour leur aide toujours indispensable.



Christiane DUTEIL



UN SOIR BLEU TRES REUSSI le 24 JUILLET

Ce sont au total plus de 400 sersois et habitants des communes voisines, qui vinrent se rafraichir par cette chaude soirée sur la place de l'église. Ils ne furent pas déçus par les deux spectacles présentés : « cirque d'animaux sans animaux » par la compagnie Cirque en scène, puis « Ukestock » par le SOUK (Street Orchestra Ukulélé Klub), sur des notes plus rock et burlesques. Avec une petite pause entre les deux à la buvette de Sers en Fête pour se désaltérer, l'ambiance était parfaite : festive, conviviale et bon enfant.



Cette soirée était organisée par la mairie de SERS, dans le cadre du programme culturel des Soirs Bleus lancé et animé par le Grand Angoulême (29 communes participantes). Merci à tous les bénévoles. Opération à reconduire. L'opération sera probablement renouvelée l'année prochaine avec deux Soirs Bleus à SERS... affaire à suivre...

Patrick MAGNON



Notre commune accueillait la boucle du rallye d'entreprises Mob's 16 qui passait par Sers cette année.

Du monde dans Sers samedi 31 Aout dernier, lorsque la caravane de 50 voitures suivant les 75 mobylettes du rallye d'entreprises Mob's 16 a débarqué dans notre village sur le coup de 12h30, en venant de Vouzan. En tout, 250 personnes qui ont pu visiter, vite fait, le Préhisto-Sers, le temps de boire un verre de sangria offert par la municipalité (merci aux bénévoles pour leur aide précieuse), puis, hop, repartir déjeuner sur le terrain de foot de Bouex, aller visiter le SA XV, puis retourner au point de départ, cette année le château de la Mercerie pour dîner d'une paella géante, danser et s'extasier devant un feu d'artifice. Super ambiance entre les participants enthousiastes et enchantés de l'organisation de cette manifestation par la DR16 qui organise également le forum de recrutement sur Angoulême chaque année.

Patrick ANDRIEUX

